



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 FÉVRIER 2018

RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 - **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2017**
- 2 - **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES AU MAIRE**
- 3 - **MODIFICATION DANS LES COMMISSIONS PERMANENTES**

Le Conseil municipal valide la modification suivante :

- Madame Chantal Monjoint devient membre de la commission « Animation du territoire », en lieu et place de Monsieur Georges Rambert,
- Monsieur Georges Rambert devient membre de la commission « Aménagement de l'espace public », en lieu place de Madame Chantal Monjoint.

4 - **PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SAS CARREFOUR HYPERMARCHÉS**

Le Conseil municipal décide :

- de valider le montant de TLPE transigé à hauteur de 16 138 € à mettre à la charge de la SAS Carrefour Hypermarchés au titre de l'année 2016,
- d'approuver les termes du projet de protocole transactionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel à intervenir.

5 - **GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE POUR LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES ET DE BOISSONS**

Le Conseil municipal décide :

- de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Châteaurox et la Communauté d'agglomération Châteaurox Métropole en vue d'assurer la fourniture de denrées alimentaires et de boissons,
- de désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteaurox, Monsieur Éric CHALMAIN, votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes et d'en assurer la présidence,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

6 - DM N°4 - BUDGET PRINCIPAL VILLE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 4 de l'exercice 2017 du budget principal de la Ville de Châteauroux.

7 - PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2018

Le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs au titre de l'année 2018 approuvé par le Conseil Municipal du 20 décembre 2017.

8 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE À LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX - CENTRE DE SUPERVISION URBAINE (PROLONGATION AVANT MUTATION).

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

9 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE À LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX - RÉGIE DES PARKINGS.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

10 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE À LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX - SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET GÉNÉRALES.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

11 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À UNE ASSOCIATION SPORTIVE CASTELROUSSINE

Le Conseil municipal affecte la somme de 4 000 € à l'association Union Cycliste de Châteauroux.

12 - RÉUTILISATION ET MISE À DISPOSITION DES DONNÉES PUBLIQUES PRODUITES OU CONSERVÉES PAR LE SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES

Question retirée de l'ordre du jour.

13 - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°2017-153 DU 28 SEPTEMBRE 2017 : DISPOSITIF D'AIDE À L'INSTALLATION DES MÉDECINS À CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal retire la délibération n°2017-153 du 28 septembre 2017.

14 - DISPOSITIF D'AIDE À L'INSTALLATION DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ À CHÂTEAUROUX

Par délibération en date du 28 septembre 2017, a été autorisée la création d'un dispositif d'aide à l'installation de professionnels de santé à Châteauroux. Depuis, des modifications sont intervenues dans les zonages caractérisés par un déficit en matière d'offre de soins. Il convient donc de délibérer à nouveau pour tenir compte de ces changements.

Le Conseil municipal accepte l'entrée en vigueur du dispositif d'aide à l'installation de professionnels de santé à Châteauroux

Il autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer les documents afférents et les conventions avec les professionnels de santé, dans la limite des crédits ouverts au budget.

15 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION PLANNING FAMILIAL 36

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'attribution d'un complément de subvention de 300 € à l'association Planning Familial 36.

16 - CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ DE LA CAF POUR LA PÉRIODE DE SEPTEMBRE 2017 À JUIN 2018 - MAISON DE QUARTIER EST

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la CAF de l'Indre la présente convention d'objectifs et de financement correspondante. Il est précisé que cette prestation représente une recette d'environ 1 100 €.

17 - AVENANT ET PROLONGATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION GLOBALE ET COLLECTIVE FAMILLES AU CENTRE SOCIAL - MAISON DE QUARTIER EST

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer, avec la CAF de l'Indre, les documents relatifs à l'avenant et à la prolongation de convention.

18 - MISE EN ŒUVRE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX ET LA VILLE DE DÉOLS VISANT À EMBELLIR LE PONT SUR L'INDRE SITUÉ ENTRE CHÂTEAUROUX ET DÉOLS

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Ville de Déols.

19 - APPROBATION DES AVENANTS AUX LOTS 9 ET 11 DES MARCHÉS N° 15-59VDC ET 15-76VDC POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DE L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD) SAINT-JEAN

Le Conseil municipal approuve les modifications et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les deux avenants au marché, dont le montant global excède 800 000 € HT.

20 - DÉNOMINATION DE VOIES SUR LE SITE DES 100 000 CHEMISES

L'OPAC de l'Indre réaménage le site des 100 000 chemises dont il est propriétaire, considérant le passé industriel du site, il est proposé au Conseil municipal de dénommer les trois rues créées comme suit :

rue des 100 000 chemises, rue des Mécaniciennes, rue de la Confection.

21 - DÉSFFECTATION DU SQUARE JEAN MONNET

Le Conseil municipal constate la désaffectation d'une emprise d'environ 470 m² correspondant au square Jean Monnet à Châteauroux et prononce son déclassement du domaine public en vue de sa cession.

22 - CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 3 RUE DU GRAND POIRIER À CHÂTEAUROUX

Considérant l'avis rendu par le service France Domaine le 14 mars 2017, le Conseil municipal approuve la cession d'un ensemble immobilier, sis 3 rue du Grand Poirier à Châteauroux, au prix forfaitaire de 73 000€ sous réserve de la levée des conditions suspensives.

Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir en ce sens.

23 - ACQUISITION PARCELLE CY N° 48 RUE RATOUIS DE LIMAY - MADAME NICOLE BRISSON

Le Conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle CY 48 au prix de 5 350 €, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

24 - CESSION MAISON SISE 119 RUE DE CHAMBON À CHÂTEAUX - MONSIEUR EMILIEN CLAVIER

Le Conseil municipal approuve la cession de la maison sise 119 rue de Chambon au prix de 67 900 € net vendeur et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir en ce sens.

25 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS SUR L'ANNÉE 2017

Le Conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées par la Ville de Châteauroux pour l'année 2017.

Le Maire,

Gil Avérous